

Séminaire 2011-2012

Faculté de médecine - Université Paris 13
Département de Psychopathologie Clinique de l'Enfant et de la Famille

Coordination : Catherine Le Du, Pr Thierry Baubet

« Accompagner les mineurs et jeunes Isolés Etrangers : théories et pratiques. »

Les mineurs et jeunes isolés étrangers (JIE) arrivant en France sans représentant légal ni soutien familial nécessitent des mesures de protection de la part d'institutions et associations se trouvant confrontées à la complexité de ces prises en charge tant sur le plan sanitaire, socio-éducatif que pédagogique. Ces jeunes migrants se révèlent souvent en état de grande souffrance psychique, en lien avec un traumatisme psychique antérieur à la migration, un voyage migratoire difficile où le seul fait de se trouver en pays étranger, loin de la terre natale et sans la présence de leurs parents dans un contexte juridique incertain est complexe.

A partir de cas de patients pris en charge à la consultation « Jeunes Isolés Étrangers » de l'hôpital Avicenne, ce séminaire propose d'explorer cette clinique dans ses différentes dimensions. Pour chaque séance, un clinicien d'Avicenne viendra présenter un cas qui sera discuté par un intervenant extérieur. Seront évoqués notamment la question du diagnostic de la souffrance psychique chez ces jeunes, son impact sur la prise en charge socio-éducative, les interactions entre migration, trauma et adolescence, l'approche transculturelle spécifique à ces prises en charge, l'impact des incertitudes et difficultés administratives sur la relation avec le MIE ainsi que la diversité des approches européennes.

Après chaque exposé, un échange avec les participants aura lieu.

2^{ème} séance (10/01/2012) : De l'âge osseux au QI : les difficultés de l'évaluation des Mineurs Isolés Étrangers arrivant en France.

Exposé de Catherine Le Du, psychologue clinicienne, référente JIE, Hôpital Avicenne, Bobigny, Université Paris 13.

Ces deux questions ont en commun d'engager l'avenir des jeunes migrants isolés : protection du fait de leur minorité et engagement dans une filière professionnelle pour laquelle ils avaient ou non de réels élans et capacités.

Ainsi que T Baubet l'a rappelé au cours du premier séminaire, la littérature scientifique(cf Huemer) souligne le fait que les jeunes exilés non accompagnés présentent plus de troubles post traumatiques que les jeunes migrants non isolés et qu'ils ont, pour un quart d'entre eux, eu à subir un trauma extrême, avant ou durant leur voyage migratoire.

Acte du séminaire 2011 - 2012 « Accompagner les mineurs et jeunes isolés étrangers : théories et pratiques. » - Faculté de médecine, Université Paris 13

Rédaction et conception : Sophie Laurant et Samira Bellaoui

Chargée de publication : InfoMIE

- 22 rue Corvisart 75013 Paris - Tél. : 01 45 35 93 54 - Fax : 01 45 35 47 47

Site web : www.infomie.net – Courriel : coordinatrice@infomie.net

C'est dans un tel contexte que la question de leur protection et donc de leur sécurité, aussi bien matérielle que psychique, et celle de l'évaluation de leur capacités intellectuelles vont être posées.

- L'expertise osseuse permet en effet de déterminer si des jeunes migrants isolés seront pris en charge par l'ASE jusqu'à l'âge de 18 ans, voire au-delà si un « contrat jeune majeur » parvient à être conclu.
- Le QI, ou plus exactement l'évaluation cognitive, permet de répondre à la question de l'orientation scolaire et professionnelle des MIE.

Les notions d'âge osseux et de QI concernent toutes deux particulièrement les mineurs isolés étrangers de la tranche d'âge 16-18 ans et, vous le savez tous, la question de la détermination de l'âge osseux se pose chronologiquement antérieurement à celle de l'évaluation des capacités cognitives du MIE.

En effet, c'est uniquement si la détermination de l'âge osseux conclut à un âge réel de moins de 18 ans que va se poser la question de l'orientation scolaire / professionnelle. Si l'adolescent est considéré comme majeur, il n'aura pas l'occasion d'être dirigé vers un cursus spécifique puisque regardé comme sans papiers et potentiellement expulsable.

Ces deux notions posent une vraie interrogation sur le **plan méthodologie et éthique** et ont en commun le fait de concerner toutes deux l'usage de mesures et données non adaptées au contexte dans lequel on va les appliquer.

Dans les deux cas, en effet, des données collectives et relatives qui étaient à l'origine à finalité médicale ou de psychologie clinique se transforment en vérité individuelle déterminant le statut juridique et l'avenir professionnel d'un adolescent et ce, sans réelle prise en compte ni connaissance de son histoire, de son passé somatique ou psychologique et de son contexte familial et socio culturel.

1. L'âge osseux

Cette question est bien connue de la plupart d'entre vous mais rappelons néanmoins en propos préliminaire la résolution du Conseil de l'Europe du 26/09/1997 : « *L'enfant peut apporter la preuve de son identité et les Etats sont libres de déterminer le type de preuves valables ; toutefois, en cas de doute sur la minorité, les Etats s'engagent à privilégier le bénéfice du doute* ».

Ce qui nous semble préoccupant est le fait que les MIE, aujourd'hui, ne bénéficient que rarement du bénéfice du doute. Sur le plan sémantique, nous pouvons constater que s'est opéré un glissement de la notion de « doute » à celle de « soupçon »...

Plusieurs questions se posent s'agissant de l'âge osseux :

- **la volonté politique** (question qui va se trouver étroitement liée à la condition socioéconomique d'un état et de ses collectivités territoriales, qui varie donc en fonction de l'époque et se pose de manière aigue aujourd'hui dans les zones

Acte du séminaire 2011 - 2012 « Accompagner les mineurs et jeunes isolés étrangers : théories et pratiques. » - Faculté de médecine, Université Paris 13

Rédaction et conception : Sophie Laurant et Samira Bellaoui

Chargée de publication : InfoMIE

- 22 rue Corvisart 75013 Paris - Tél. : 01 45 35 93 54 - Fax : 01 45 35 47 47

Site web : www.infomie.net – Courriel : coordinatrice@infomie.net

géographiques où se concentrent les mineurs isolés arrivant en France, soit l'Ile de France, (Paris et Seine Saint Denis) la région PACA, et celle du Nord-Pas de Calais)

- **la question du soupçon a priori** (les tests osseux sont pratiqués également sur des enfants en possession de documents d'état civil – soupçon quant à la validité de ces documents, soupçon sur l'identité exacte de la personne en possession de ces documents etc.)
- **La question du soupçon** (elle va de pair avec celle de la confiance : confiance des institutions envers les adolescents qu'elles doivent prendre en charge mais aussi, confiance que peuvent avoir les Jeunes isolés envers ceux à qui ils livrent une partie de leur avenir alors même que pour beaucoup d'entre eux, le passé leur a démontré que les adultes n'étaient guère dignes de foi.)
- **la question de la pudeur non respectée, de l'intrusion**, qui a une résonance spécifique en cas d'existence de troubles post-traumatiques.

Les interrogations des psychologues ou psychiatres se préoccupant de la bonne santé psychique d'un adolescent sont d'un autre ordre que celles qui se posent à l'Administration.

Par exemple, l'on peut s'interroger : si au lieu de parler de tests osseux, on s'attardait sur la maturité ou l'état de santé psychologique d'un adolescent pour déterminer s'il est à protéger ou non ?

L'âge d'un enfant se réduit-il à son âge chronologique qui serait lui-même déduit de son âge osseux ? La réponse est bien entendu négative et les tests psychologiques par exemple, ont largement démontré qu'âge réel et âge mental peuvent ne pas coïncider.

Revenons à la question très pragmatique de la détermination de l'âge osseux.

La question qui se pose est de savoir si l'âge biologique, lui-même déduit de radiographies et ce en l'absence de données de référence concernant les populations sub-sahariennes, peut permettre de trancher sur l'âge chronologique réel d'un jeune migrant.

Méthodes d'évaluation de l'âge osseux :

La plus utilisée est celle de **la radiographie de la main et du poignet gauches** en comparaison avec des clichés de référence (autre méthode d'évaluation de l'âge osseux : la radiographie de la hanche).

Les clichés de référence :

Ils sont issus d'un atlas des années 30, l'**atlas de Greulich et Pyle**.

Cet atlas, toujours d'actualité, contenant 200 planches a été établi à partir de la morphologie des radiologies de personnes américaines de type caucasien (des personnes de race blanche).

Un autre atlas sert également de référence, l'**atlas de Tanner et Whitehouse**, établi à partir de la morphologie des radiologies de personnes britanniques dans les années 50.

Acte du séminaire 2011 - 2012 « Accompagner les mineurs et jeunes isolés étrangers : théories et pratiques. » - Faculté de médecine, Université Paris 13

Rédaction et conception : Sophie Laurant et Samira Bellaoui

Chargée de publication : InfoMIE

- 22 rue Corvisart 75013 Paris - Tél. : 01 45 35 93 54 - Fax : 01 45 35 47 47

Site web : www.infomie.net – Courriel : coordinatrice@infomie.net

S'agissant de l'atlas de Greulich et Pyle :

La question qui se pose est la suivante : les américains de race blanche des années 1930 correspondent-ils morphologiquement aux adolescents actuels africains qui ont une maturation biologique et une nutrition différentes ?

De plus, il convient de noter que cet atlas n'a pas été conçu ni réalisé dans un but administratif ou juridique mais à titre purement médical, pour déterminer la croissance osseuse des adolescents afin de détecter d'éventuels problèmes de croissance.

Ainsi, la méthode de l'évaluation de l'âge osseux a été détournée puisqu' elle est aujourd'hui considérée comme un élément de preuve pour déterminer l'âge chronologique d'un jeune migrant.

Les examens complémentaires pratiqués :

- les examens dentaires
- l'examen clinique des signes pubertaires

Tous ces examens sont des examens médicaux qui nécessitent l'accord de la personne qui a l'autorité parentale sur le jeune (article 371-1 du Code Civil).

Le jeune est peu/pas informé de la procédure à laquelle il va être soumis et son avis n'est jamais demandé.

S'agissant des MIE placés en zone d'attente : l'administrateur ad hoc (représentant du mineur) n'est que rarement sollicité pour donner son accord à l'expertise osseuse qui va être pratiquée sur le jeune.

Pour les jeunes entrés sur le territoire français, soulignons qu'il existe une confusion d'intérêt lorsque le Procureur de la République (magistrat qui a autorité pour ordonner une expertise osseuse) est saisi par l'ASE, qui soupçonne le jeune qu'elle a pris en charge de mentir, tricher sur son âge. C'est la même ASE qui est censée donner son accord pour cet examen, l'autorité parentale lui ayant été déléguée.

Par ailleurs, il s'agit d'examens pouvant se révéler extrêmement intrusifs, notamment l'examen des signes pubertaires (tel que l'examen sur le plan testiculaire), qui peut être considéré comme violent, surtout auprès de jeunes qui ont une histoire douloureuse et ont souvent fait un long périple pour venir en France, **histoire et long périple qui souvent les ont exposés à des violences physiques, psychologiques et parfois sexuelles. Ce qui préoccupe les soignants est ici le risque d'une exposition à la répétition traumatique.**

Le problème qui se pose également est celui de la marge d'erreur reconnue : nous savons aujourd'hui que les résultats de ces tests osseux par la méthode de Greulich et Pyle sont valables pour les enfants jusqu'à 15 ans, voir même jusqu'à 14 ans.

Voir Rapport de l'Académie nationale de médecine du 16 janvier 2007 cf « cette méthode ne permet pas de distinction nette entre 16 et 18 ans ».

Voir Avis n°88 du Comité Consultatif National d'Ethique du 23 juin 2005

Acte du séminaire 2011 - 2012 « Accompagner les mineurs et jeunes isolés étrangers : théories et pratiques. » - Faculté de médecine, Université Paris 13

Rédaction et conception : Sophie Laurant et Samira Bellaoui

Chargée de publication : InfoMIE

- 22 rue Corvisart 75013 Paris - Tél. : 01 45 35 93 54 - Fax : 01 45 35 47 47

Site web : www.infomie.net – Courriel : coordinatrice@infomie.net

Le principal problème de validité se pose donc pour les jeunes de 16 à 18 ans. Or c'est précisément pour les jeunes relevant de cette tranche d'âge que la question de la détermination de la minorité est primordiale et conditionne la protection de ces derniers, leur retour en errance voire leur reconduite au pays de provenance/d'origine.

La réalité actuelle est donc le recours à une méthode dont on s'accorde à dire qu'elle n'est guère valide pour la tranche d'âge qui nous concerne.

Quel impact peut avoir sur ces jeunes le fait que les institutions d'un pays d'accueil se disent plus à même de déterminer leur âge que ne le fait leur *propre véritable* document d'identité ?

Sur la question de l'exercice des voies de recours à l'encontre des décisions de justice ayant pour fondement l'expertise osseuse :

Voir arrêt du Conseil d'Etat en date du 30 décembre 2011, Lassana B., n°350458 et le **commentaire de Jean-Pierre Alaux et Serge Slama « Le Conseil d'Etat se moque des mineurs isolés et de la nécessité d'un droit à un recours effectif pour assurer leur protection comme l'exige la Cour européenne des droits de l'homme ».**

<http://combatsdroitshomme.blog.lemonde.fr/2012/01/07/le-conseil-detat-se-moque-des-mineurs-isoles-ce-30-decembre-2011-lassana-b/>

Quelles sont les recommandations actuelles ? :

- il faudrait que l'enfant soit examiné par deux radiologues (et non pas un seul comme c'est le cas aujourd'hui)
- il faudrait clairement énoncer une fourchette d'âge
- il faudrait rappeler que dans 10% des cas le radiologue ne peut pas se prononcer (des médecins de l'Hôtel Dieu disent ne pouvoir se prononcer sur l'âge osseux de 10% des MIE qui leurs sont adressés et donc encore moins sur leur âge réel).

Certaines de ces recommandations sont suivies dans certaines institutions.

Ajoutons qu'il n'y a aucune harmonisation au niveau européen.

Tous les pays n'ont pas recours à cette détermination de l'âge osseux par la méthode de Greulich et Pyle (exemple : certains pays européens se basent sur le physique de l'adolescent - évaluation approximative de l'âge).

Sur le plan éthique :

En France, un médecin qui doit déterminer l'âge osseux d'un adolescent va se référer aux courbes de croissance durant l'enfance. Ainsi, il doit pouvoir consulter le carnet de santé pour savoir comment l'enfant a grandi. Etait-il dans la norme sur le plan staturo-pondéral quand il était petit ? Avait-il un développement précoce ?

Or un MIE qui arrive en France n'a évidemment pas de carnet de santé sur lui.

Acte du séminaire 2011 - 2012 « Accompagner les mineurs et jeunes isolés étrangers : théories et pratiques. » - Faculté de médecine, Université Paris 13

Rédaction et conception : Sophie Laurant et Samira Bellaoui

Chargée de publication : InfoMIE

- 22 rue Corvisart 75013 Paris - Tél. : 01 45 35 93 54 - Fax : 01 45 35 47 47

Site web : www.infomie.net – Courriel : coordinatrice@infomie.net

Les préoccupations d'un médecin radiologue et celles d'un psychiatre qui travaille sur la dynamique psychique de ses patients sont d'un ordre différent

Pour les psychiatres et psychologues qui sont amenés à travailler avec ces jeunes, le soupçon, la suspicion d'un mensonge quant à l'âge ou le degré de réel isolement d'un mineur faussent ou du moins biaisent le lien que cet adolescent doit construire avec les éducateurs de l'institution qui le prend en charge.

Quel récit de vie faire à son éducateur, quels éléments révéler ou au contraire cacher ?

Quelle sécurité psychique, indispensable pour se pouvoir se projeter dans l'avenir du monde adulte, est-elle offerte à ces adolescents ?

2. Tests cognitifs en situation interculturelle

Une donnée brute comme celle du Quotient Intellectuel (QI) résulte de l'évaluation cognitive d'un sujet par des tests psychométriques, et n'a pas grand sens en soi. L'important est ce qu'elle montre du fonctionnement intellectuel du sujet, de ses ressources et difficultés propres. Primordiale est également la prise en compte du contexte dans lequel a eu lieu la passation.

En pièce jointe (voir document PDF attaché), un test en anglais : il s'agit d'exercices de conversions du niveau d'enfants scolarisés de 7-8 ans aux Etats-Unis (les Etats-Unis n'utilisent pas le système métrique).

Test soumis aux participants du séminaire, tous mis en défaut.

Ceci nous a montré les difficultés qui peuvent être celles d'un jeune migrant que l'on va tester sur le plan de ses compétences cognitives.

L'utilisation des tests cognitifs dans un but d'orientation scolaire ou professionnelle et donc d'affectation sociale auprès des MIE posent plusieurs questions :

- la rencontre interculturelle entre un adolescent et le passateur, les modalités de leur communication au moment de la passation d'une épreuve psychométrique.
- **La prise en compte de l'état de santé psychologique du MIE.** La sidération traumatique ou la dépression ayant des répercussions graves sur les capacités de concentration et pouvant entraîner une vraie inhibition sur le plan intellectuel, un véritable « gel de la pensée »
- la validité de ces tests, de leur conception, de leur étalonnage, de leur traduction et de leur adaptation ainsi que celle de leur interprétation en situation interculturelle.

Acte du séminaire 2011 - 2012 « Accompagner les mineurs et jeunes isolés étrangers : théories et pratiques. » - Faculté de médecine, Université Paris 13

Rédaction et conception : Sophie Laurant et Samira Bellaoui

Chargée de publication : InfoMIE

- 22 rue Corvisart 75013 Paris - Tél. : 01 45 35 93 54 - Fax : 01 45 35 47 47

Site web : www.infomie.net – Courriel : coordinatrice@infomie.net

Le petit test en américain que je vous ai proposé rappelle des faits historiques liés à l'immigration, met en évidence la difficulté d'une épreuve passée dans une langue qui n'est pas la nôtre et souligne l'importance des implicites. Le pays le plus développé de notre planète n'utilise pas le système métrique et cela va tellement de soi aux USA qu'il n'est nul besoin de le préciser dans une épreuve scolaire élémentaire présentée à des migrants.

Il en va de même pour les épreuves qui sont proposées aux MIE en France, épreuves dont les implicites ne sont pas interrogés.

Un jeune isolé venant d'un pays étranger, n'ayant souvent jamais bénéficié d'un véritable enseignement scolaire dans son propre pays, va être évalué sur le plan de ses capacités cognitives, scolaires ou professionnelles au moyen de méthodes occidentales par un « examinateur » ne connaissant pas la culture de l'adolescent. Cet examinateur, la plupart du temps bien conscient qu'il ne doit pas attendre de ce jeune qu'il ait les mêmes acquis culturels qu'un jeune scolarisé en France, va néanmoins, en toute bonne foi, se référer à une norme occidentale pour définir ce qu'il escompte sur le plan du raisonnement logique, celui-ci étant supposé échapper à des biais culturels. Or, tel n'est pas le cas.

La Conférence de consensus 2008-2010 désigna un groupe d'experts afin d'analyser spécifiquement ce sujet, experts dont le rapport a fait l'objet d'une publication et de recommandations largement diffusées auprès de tous les psychologues français qui seraient amenés à procéder à des évaluations cognitives auprès de jeunes migrants.

La question plus largement posée par ces tests en situation interculturelle est de savoir si l'on opte pour l'universalisme ou pour le relativisme radical ou modéré.

L'**universalisme** est fondé sur le principe que tout passateur quelle que soit sa culture peut examiner objectivement et de la même façon toute personne quelle que soit sa culture et en utilisant n'importe quel test.

Ce que dit **Piaget**, tenant du constructivisme universaliste (*Jean Piaget psychologue et épistémologue suisse connu pour ses travaux en psychologie du développement*).

Piaget déclarait : « Que l'attention du sujet soit dirigée vers certains objets ou situations et non pas vers d'autres, que les objets soient placés dans certains contextes et non dans d'autres, tout ceci est fortement influencé par l'environnement social et les modèles culturels. Cependant, tout ce conditionnement ne modifie pas les mécanismes nécessaires à l'espèce biologique, tel que l'être humain, pour acquérir la connaissance de ces objets dans ces contextes avec le type particulier de signification sociale déjà assignée qui y sont rattachés. »

Le **relativisme** estime que le psychisme et ses principales fonctions c'est-à-dire l'intelligence, l'affectivité, la socialisation et leur évaluation par un expert varient considérablement en fonction de la culture et de l'histoire des groupes humains.

Acte du séminaire 2011 - 2012 « Accompagner les mineurs et jeunes isolés étrangers : théories et pratiques. » - Faculté de médecine, Université Paris 13

Rédaction et conception : Sophie Laurant et Samira Bellaoui

Chargée de publication : InfoMIE

- 22 rue Corvisart 75013 Paris - Tél. : 01 45 35 93 54 - Fax : 01 45 35 47 47

Site web : www.infomie.net – Courriel : coordinatrice@infomie.net

Le **relativisme radical** a conclu que les psychismes sont qualitativement différents et incommensurables et que par conséquent, aucun test n'est exportable en dehors de la culture qui l'a conçu.

Le **relativisme modéré** (celui plutôt défendu en France) estime que les mécanismes du processus psychique humain même culturellement variables peuvent faire l'objet d'une mesure mais sous certaines conditions : **respecter la différence culturelle pour qu'elle ne joue pas dans le sens déficitaire pour le jeune migrant.**

Les tenants du relativisme modéré estiment que même si la culture est une construction sociale, l'on doit pouvoir objectivement mesurer le niveau intellectuel d'un individu, ses capacités d'apprentissage, et son rythme d'apprentissage.

Pour ce faire, il faut tenir compte des biais culturels : il ne s'agit pas seulement du biais évident qui résulte du fait que la langue utilisée pour la passation n'est presque jamais la langue maternelle du sujet examiné mais des biais de différentes natures que l'on peut rencontrer dans **tous les tests verbaux et non verbaux.**

Les biais existent dans toute situation d'évaluation cognitive, scolaire ou professionnelle, quelle que soit l'épreuve que l'on choisit de faire passer au MIE. La méthodologie des tests occidentaux se révèle souvent inappropriée dans un tel contexte.

Bilan scolaire effectué à la demande de l'ASE dans un but d'orientation, ou tests cognitifs classiques passés face à un psychologue clinicien se heurtent aux mêmes difficultés méthodologiques et éthiques, difficultés qui ont fait l'objet de recherches et publications récentes. Prenons l'exemple des grands tests classiques pour démontrer notre propos.

Quels sont les tests utilisés en France ?

- les **échelles Wechsler** *Wechsler a développé les tests d'intelligence les plus couramment utilisés en occident dont le Wechsler Adult Intelligence Scale (WAIS) et le Wechsler Intelligence Scale for Children (WISC).*
- le **K. ABC** (1 et 2) (*Kaufman Assessment Battery for Children, Batterie de tests la plus récente, utilisée depuis 20 ans en France*)
- les **Matrices progressives de Raven** (*tests d'intelligence à choix multiples créés par Raven ; séries à compléter. Beaucoup de questions sont présentées sous forme de matrices mathématiques*).
- les **échelles de pensée logique de Longeot** (EPL) qui sont des tests dérivés de ceux de Piaget. (*permettent d'évaluer la qualité et l'homogénéité des structures cognitives*).

Tous ces tests sont des tests occidentaux conçus par des chercheurs occidentaux et étalonnés sur des populations occidentales. Afin de permettre leur usage dans de nombreux pays, ils ont l'objet d'adaptations qui sont loin d'être suffisantes pour enlever les biais culturels. Dans les années 1950-60, certains pensèrent que l'on pouvait construire des tests « culture free »

Acte du séminaire 2011 - 2012 « Accompagner les mineurs et jeunes isolés étrangers : théories et pratiques. » - Faculté de médecine, Université Paris 13

Rédaction et conception : Sophie Laurant et Samira Bellaoui

Chargée de publication : InfoMIE

- 22 rue Corvisart 75013 Paris - Tél. : 01 45 35 93 54 - Fax : 01 45 35 47 47

Site web : www.infomie.net – Courriel : coordinatrice@infomie.net

complètement indépendants des facteurs culturels. Or cela s'est avéré totalement impossible : soit il faut élaborer des tests spécifiques à une culture de façon artificielle, soit il faut revenir à nos tests occidentaux en choisissant ceux qui ne sont pas trop culturellement biaisés.

Interrogeons-nous d'abord sur l'objet même de ces divers tests et évaluations :

Qu'est ce qui est testé ?

Qu'est ce que l'intelligence pour nous ?

Les occidentaux emploient aujourd'hui les termes de « cognition, activité mentale, compétences ou capacités cognitives » pour définir l'intelligence.

En 1997, 52 personnes « spécialistes » de l'intelligence dont 48 étaient américains, et 4 autres irlandais, canadien, australien et britannique, donc largement anglophones, donnaient cette définition de l'intelligence : **« c'est la capacité mentale très générale qui implique l'habilité à raisonner, planifier, résoudre des problèmes, penser abstraitement, comprendre des idées complexes, apprendre rapidement et à partir de l'expérience. »**

Sur le plan théorique ont coexisté plusieurs notions d'intelligence : l'intelligence multidimensionnelle, l'intelligence unidimensionnelle ou l'intelligence multifactorielle.

Aujourd'hui, le critère de **Cattell et Horn**, modèle hiérarchique de la structure factorielle de l'intelligence, semble dominer. Ce critère distingue plusieurs intelligences :

- **l'intelligence fluide** (indépendante des acquisitions scolaires, c'est la capacité de raisonnement logique)
- **l'intelligence cristallisée** (dépendante de la culture, de la mémoire, et des acquisitions scolaires et qui saturent tous les tests verbaux)
- **l'intelligence visuo-spatiale** (permet de visualiser des images et des formes, ainsi que la perception et l'orientation spatiale : cette forme d'intelligence est supposée « culture free »)

Les tests actuellement les plus usités qui vont évaluer ces différentes formes d'intelligence sont difficiles à utiliser en situation interculturelle : il faut être rigoureux sur le plan méthodologique : l'on attend un résultat qui va déterminer une orientation scolaire ou professionnelle. Faire passer un test prend du temps, est lourd de conséquences et suppose que le passateur soit au clair avec la théorie à laquelle il se réfère.

Les jeunes migrants qui sont testés savent-ils précisément ce qui est recherché chez eux ?

Acte du séminaire 2011 - 2012 « Accompagner les mineurs et jeunes isolés étrangers : théories et pratiques. » - Faculté de médecine, Université Paris 13

Rédaction et conception : Sophie Laurant et Samira Bellaoui

Chargée de publication : InfoMIE

- 22 rue Corvisart 75013 Paris - Tél. : 01 45 35 93 54 - Fax : 01 45 35 47 47

Site web : www.infomie.net – Courriel : coordinatrice@infomie.net

Mundy Castle (1974) a introduit la distinction conceptuelle entre **la composante technologique** (qui regroupe les capacités cognitives tel que raisonnement et mémoire) et **la composante sociale** (rapports interpersonnels dans une société) de l'intelligence.

Cette distinction correspondrait à l'individualisme occidental et au collectivisme non occidental.

Exemple :

Dans la population bantoue, chez les Tetela, en République du Congo, l'intelligence se traduit par deux termes différents : *yimba* qui représente l'intelligence purement cognitive, la capacité de raisonner et *lomba* qui représente les capacités sociales, la sagesse sociale, la capacité de prendre des décisions pour le bien de la communauté, la capacité d'être en accord avec la communauté et de bien se comporter.

Les travaux portant sur les comparaisons interculturelles du fonctionnement cognitif ont fait émerger une notion fondamentale : celle de « **niche développementale** » (mise en évidence (par **Charles M. Super** et **Sara Harkness**, 1986).

Cette notion de niche se réfère au fait que le développement d'un individu se produit dans un contexte écologique, historique et socioculturel qui va en contraindre les étapes, le contenu et la forme. Il existe des différences culturelles de développement associées à une pluralité de pratiques éducatives, une hiérarchisation qualitative dans ces productions culturelles qui permettent de préférer dans un contexte donné certaines conditions éducatives pour un meilleur développement de l'enfant dans ce contexte culturel.

Dans la « niche développementale », il y a ce que la société attend comme développement chez l'enfant et il y a **les ethnothéories parentales** (ce que les parents attendent de leur enfant, ce qu'il pense nécessaire de connaître pour leur enfant).

Ces « niches développementales » varient donc en fonction des cultures.

Tous nos tests, toutes nos méthodes d'évaluation, quels qu'ils soient, prennent en compte l'âge de l'enfant que l'on va comparer avec l'âge moyen auquel la majorité des enfants, la « norme », doit savoir faire telle ou telle chose. L'âge des performances est capital lorsque l'on teste un enfant. Or le rythme d'acquisition est différent selon les cultures puisqu'un enfant développe en premier lieu des aptitudes cognitives qui vont lui être utiles.

Les travaux de **Dasen**, qui a travaillé avec **Piaget** sur les recherches interculturelles, sont primordiaux en la matière.

Dasen s'est intéressé à l'âge des acquisitions en distinguant **le niveau de compétence** et **le niveau de performance**.

Le **niveau de performance** c'est ce qui est testé, ce qui est vu, ce qui s'observe (c'est donc le niveau du comportement) et le **niveau de compétence** c'est le niveau structurel, c'est une structure qui serait invariable (que l'on retrouverait chez tout le monde, quelle que soit la culture)

Acte du séminaire 2011 - 2012 « Accompagner les mineurs et jeunes isolés étrangers : théories et pratiques. » - Faculté de médecine, Université Paris 13

Rédaction et conception : Sophie Laurant et Samira Bellaoui

Chargée de publication : InfoMIE

- 22 rue Corvisart 75013 Paris - Tél. : 01 45 35 93 54 - Fax : 01 45 35 47 47

Site web : www.infomie.net – Courriel : coordinatrice@infomie.net

Exemple :

On a longtemps considéré que la théorie de **Piaget** concernant le système opératoire était universelle et que tous les enfants du monde développaient d'abord un **système perceptif autocentré** (un enfant occidental commence par dire « ma droite, ma gauche » et ensuite, il dira « à droite de, à gauche de »).

Or en Indonésie, ou en Polynésie par exemple chez les kanaks, on a constaté des différences : les enfants développent d'abord un **système perceptif géocentré**, ils seraient donc très en avance sur les enfants occidentaux et plus performants au niveau du développement spatial. Ces enfants vont dire « à droite de la montagne, à gauche de la montagne », « en haut de la montagne, en bas de la montagne » et plus tard seulement ils diront « ma droite, ma gauche ». Ce sont des populations qui sont proches de la mer, des navigateurs qui traditionnellement ont pris pour repère la montagne, leur environnement, afin de se situer dans l'espace. Les enfants de ces zones culturelles sont donc plus dépendants du champ environnemental pour se situer dans l'espace.

De même, on s'est intéressé en Inde aux enfants scolarisés dans les écoles Hindi et à ceux scolarisés dans les écoles sanscrites : dans les écoles sanscrites, on met l'accent sur les points cardinaux, tout particulièrement sur l'est. Ces enfants, dans tout ce qu'ils font, dans leurs dessins, dans leurs tests de perception spatiale se situent au niveau géocentré, en fonction des points cardinaux.

Les mêmes enfants indiens mais scolarisés dans des écoles hindi vont développer leur perception spatiale d'une manière autocentrée.

La perception spatiale, l'orientation visuo-spatiale serait donc définie en fonction de la culture dans laquelle l'enfant se développe. Sur le plan de la performance, les enfants occidentaux auraient en la matière des résultats moindres, seraient moins précoces. Sur le plan de la compétence, tous les enfants développent les mêmes capacités, quelle que soit leur culture.

Il est évident que lorsque l'on fait passer des tests aux jeunes migrants, on ne fait pas attention à tout cela. L'enfant va devoir répondre comme un enfant occidental, que cela l'avantage sur le plan de la performance ou plus souvent le désavantage. Cela s'appelle un **biais**.

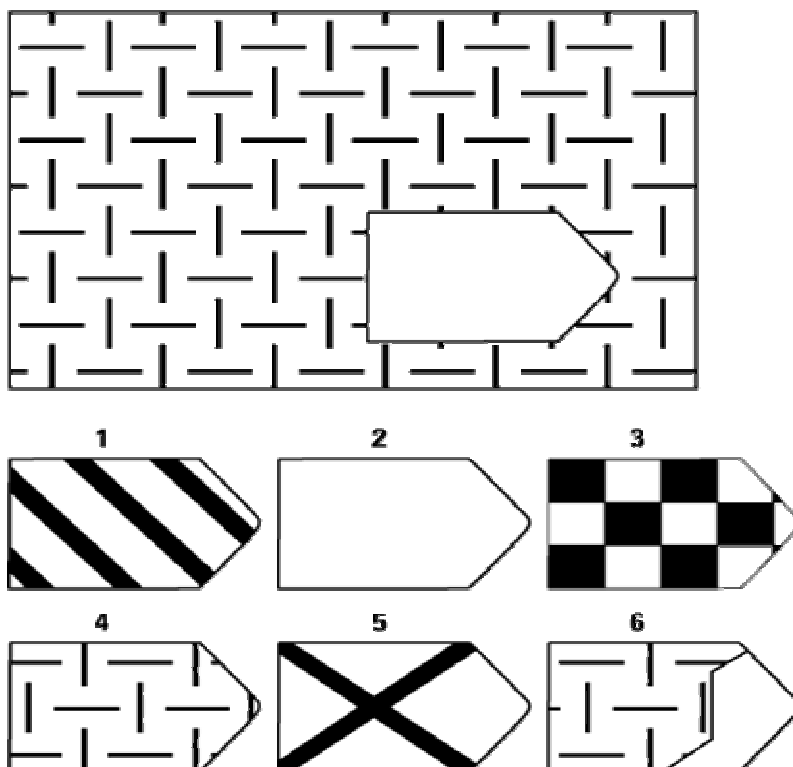
Exemple de grands biais dans les différents tests :

- **les matrices de Raven**

On les a longtemps considérées comme « culture free », indépendantes des facteurs scolaires et culturels, or c'est inexact.

Sur la matrice, ce qu'il faut trouver c'est ce qui manque en bas à droite et elle se lit de haut en bas et de gauche à droite, exactement comme notre alphabet. Ces matrices présentent donc une difficulté supplémentaire importante pour des personnes dont une langue se lit de droite à gauche ou de haut en bas.

- **Exemples de Matrices progressives de Raven**



Acte du séminaire 2011 - 2012 « Accompagner les mineurs et jeunes isolés étrangers : théories et pratiques. » - Faculté de médecine, Université Paris 13

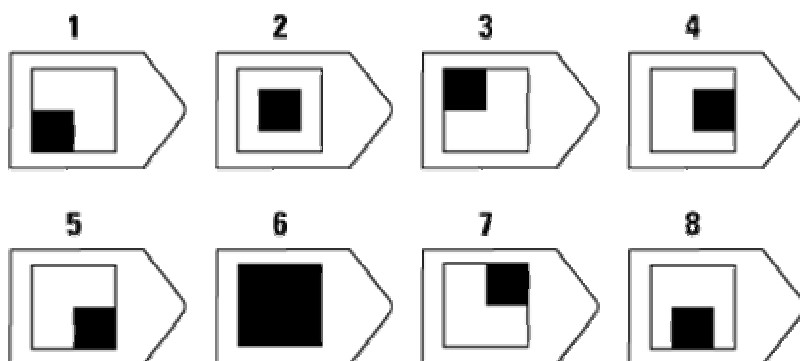
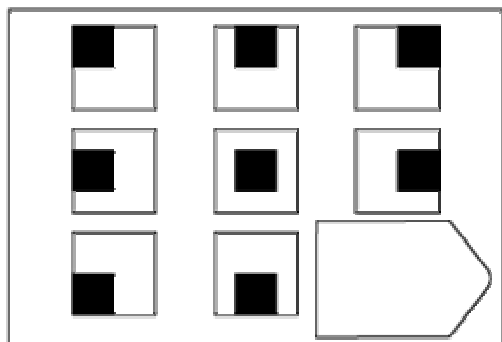
Rédaction et conception : Sophie Laurant et Samira Bellaoui

Chargée de publication : InfoMIE

- 22 rue Corvisart 75013 Paris - Tél. : 01 45 35 93 54 - Fax : 01 45 35 47 47

Site web : www.infomie.net – Courriel : coordinatrice@infomie.net

Source : <http://psychologie-m-fouchey.psyblogs.net/>



Source : <http://psychologie-m-fouchey.psyblogs.net/>

▪ la Figure de Rey

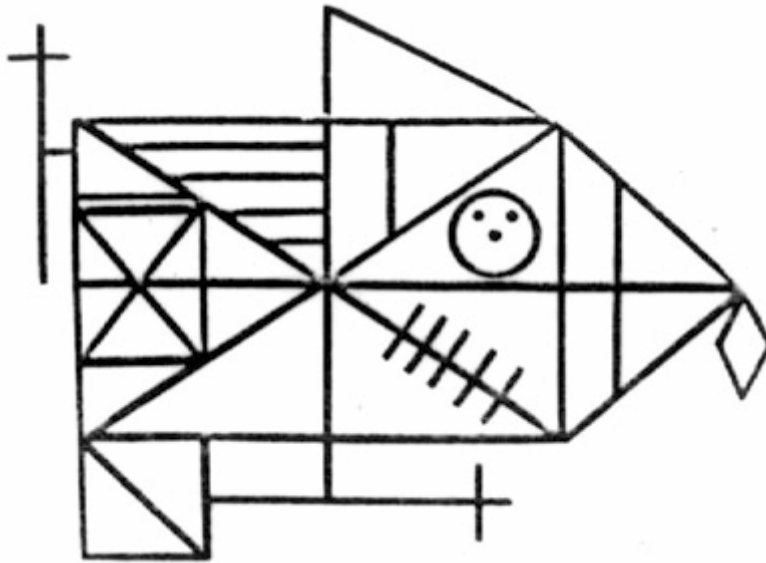
Acte du séminaire 2011 - 2012 « Accompagner les mineurs et jeunes isolés étrangers : théories et pratiques. » - Faculté de médecine, Université Paris 13

Rédaction et conception : Sophie Laurant et Samira Bellaoui

Chargée de publication : InfoMIE

- 22 rue Corvisart 75013 Paris - Tél. : 01 45 35 93 54 - Fax : 01 45 35 47 47

Site web : www.infomie.net – Courriel : coordinatrice@infomie.net



Source : <http://www.psyblogs.net>

L'enfant ou l'adolescent va devoir copier le dessin dans un 1^{er} temps puis, dans un 2^{ème} temps, on lui demandera de recopier de mémoire (sans qu'il en ait été averti au préalable) le modèle qui lui a été présenté en ne lui donnant aucune autre indication, avec des crayons de couleurs différentes pour bien marquer les différents traits qu'il fait

Claude Mesmin, (Psychologue, Maître de conférences, Université Paris 8) a fait de nombreuses recherches sur la figure de Rey. Elle a développé avec P. Wallon un système informatique, un stylo informatisé qui va montrer la pression du tracé et l'ordre du tracé. L'ordre du tracé est très important.

Etude comparative de la Figure de Rey sur un échantillon d'enfants au Burkina Faso, en Iran et en France :

- les enfants d'Iran dessinent souvent le rectangle central principal d'un seul tenant, sans lever le stylo, stratégie d'une appréhension de forme globale ;
- les enfants du Burkina Faso vont, pour presque la moitié d'entre eux, construire la figure de Rey verticalement alors que le modèle est présenté à l'horizontale. Claude Mesmin en a déduit qu'ils s'appuyaient sur un schème familier (maison, mosquée, église).

Un schème est une action organisée, structurée et généralisable d'une situation à une autre.

Acte du séminaire 2011 - 2012 « Accompagner les mineurs et jeunes isolés étrangers : théories et pratiques. » - Faculté de médecine, Université Paris 13

Rédaction et conception : Sophie Laurant et Samira Bellaoui

Chargée de publication : InfoMIE

- 22 rue Corvisart 75013 Paris - Tél. : 01 45 35 93 54 - Fax : 01 45 35 47 47

Site web : www.infomie.net – Courriel : coordinatrice@infomie.net

- les enfants de culture française vont construire la figure de Rey segment par segment d'une manière très logique et rationnelle (ils procèdent élément par élément, et non globalement et surtout pas verticalement), ce que l'on considère comme étant de meilleure niveau.

Les enfants burkinabais s'appuient sur des schèmes dépendants du champ environnemental mais cela ne veut en aucun cas dire qu'ils n'ont pas d'intelligence rationnelle. Ce qui est certain c'est que leur note finale ne sera pas bonne.

- **Echelles de Wechsler**

Le biais principal est un biais de méthode, c'est l'administration même du biais. Il s'agit d'une passation en face à face avec des enfants qui n'ont pas forcément l'habitude de se retrouver dans cette situation duelle avec un adulte. Dans beaucoup de sociétés africaines, on vit en communauté et très souvent on ne regarde pas la personne qui a l'autorité en face, dans les yeux. Or lorsque l'on passe des tests en France, il est impératif de regarder le passateur, l'enfant risquant dans le cas contraire d'être considéré comme étant évitant.

L'entretien est chronométré : cette notion du temps n'appartient qu'à nos sociétés occidentales.

Les autres biais tiennent au matériel, à la familiarité face au matériel, à l'inadéquation entre la question et l'environnement géographique et socio culturel du sujet.

Exemples de questions de l'échelle Wechsler :

- Quelles sont les quatre saisons ?

En Guyane française (territoire français, donc enfants français), il n'y a pas quatre saisons, ils ne connaissent que la saison des pluies et la saison sèche ... Non, les « quatre saisons » ne sont pas un phénomène universel !

- A quoi sert le recyclage des bouteilles ?

Question inappropriée pour un enfant qui vient d'arriver d'un pays où il avait du mal à manger à sa faim par exemple, où la question n'était absolument pas de savoir ce qu'on allait faire des bouteilles en verre ou en plastique.

- Pourquoi faut-il manger des légumes verts ?

Celui qui répond « pour se nourrir » a 0 point. La réponse attendue ayant trait à la lutte contre l'obésité.

- Construire une luge à partir de différents éléments proposés

Un enfant qui vient du Niger n'a jamais vu de neige et encore moins de luge dans sa vie.

Acte du séminaire 2011 - 2012 « Accompagner les mineurs et jeunes isolés étrangers : théories et pratiques. » - Faculté de médecine, Université Paris 13

Rédaction et conception : Sophie Laurant et Samira Bellaoui

Chargée de publication : InfoMIE

- 22 rue Corvisart 75013 Paris - Tél. : 01 45 35 93 54 - Fax : 01 45 35 47 47

Site web : www.infomie.net – Courriel : coordinatrice@infomie.net

- Compléter une image : un patin à glace qui n'a pas de lame

- Pourquoi dit-on qu'il faut toujours respecter sa parole ?

Celui qui répond « pour l'honneur » obtient 0 point (alors que cette question d'honneur est primordiale dans tout le bassin méditerranéen).

On retrouve toutes ces questions dans les échelles de Wechsler que l'on utilise tous les jours avec les jeunes migrants.

Un enfant migrant vulnérable qui se retrouve face à ce matériel qu'il ne connaît pas est totalement désorienté. Il est très important à ce moment là d'avoir un interprète qui puisse l'aider, qui puisse montrer qu'il a compris quelque chose de la question. **L'interprète devient à ce moment là médiateur.**

Les tests sont tous biaisés, il est important de connaître ces biais afin d'évaluer au mieux l'enfant.

Il existe pourtant un remède à ces biais : c'est **l'apprentissage** mais les psychologues manquent de temps pour l'utiliser avec ces jeunes migrants. (test - apprentissage - retest)

Il s'agit de faire passer le test à l'enfant, d'expliquer à l'enfant ce qu'il n'a pas compris, et ensuite de le re-tester. C'est là qu'on peut juger s'il est capable de mémoriser, de comprendre ce qu'on lui demande.

Tous ces tests sont déstabilisants, surtout pour les jeunes migrants vulnérables et conscients qu'il se joue quelque chose de déterminant pour leur avenir.

Or souvent ces tests les mettent en échec alors que le fait même qu'ils soient là parmi nous, seuls et si loin de chez eux, montre leur aptitude à franchir bien des obstacles ainsi que des capacités d'adaptation que beaucoup de ceux qui les évaluent pourraient envier.

*

Partie échanges et réactions

Bibliographie

Dasen P, Mishra R ; (2010) , *Development of geocentric spatial language and cognition*, Cambridge, Cambridge University Press.

Gibello B. Contenants de pensée, contenants culturels. La dimension créative de l'échec scolaire. In : Yahyaoui A. Troubles du langage et de la filiation chez le Maghrébin de la deuxième génération. Grenoble : La Pensée Sauvage ; 198

Acte du séminaire 2011 - 2012 « Accompagner les mineurs et jeunes isolés étrangers : théories et pratiques. » - Faculté de médecine, Université Paris 13

Rédaction et conception : Sophie Laurant et Samira Bellaoui

Chargée de publication : InfoMIE

- 22 rue Corvisart 75013 Paris - Tél. : 01 45 35 93 54 - Fax : 01 45 35 47 47

Site web : www.infomie.net – Courriel : coordinatrice@infomie.net

Le Du C. (2009) « Tests psychologiques et facteurs culturels » In T. Baubet et M-R .Moro (Eds), *Psychopathologie transculturelle. De l'enfance à l'âge adulte*, Paris, Masson, 107-150.

Loarer E (2001), « L'évaluation dynamique des aptitudes comme moyen de limiter les biais culturels dans les tests d'intelligence », In M .Huteau (Ed.) *Les figures de l'intelligence*, Paris, EAP, 67-78.

Raven J. (2001) « Les Progressives Matrices de Raven .Changement et stabilité à travers les cultures et le temps » In M Huteau (Ed), *Les figures de l'intelligence* Paris, EAP, 139-176.

Super C, Harkness S. The developmental niche: a conceptualization at the interface of child and culture. *International Journal of Behavioral Development* 1986; 9 (4): 545–57.

Troadec B, Geadah R-M, Costa-Fernandez E, Le Du C, Mesmin C, Moro M-R, Petchy K, Romano H, Vrignaud P (2011) « Aspects interculturels de l'examen psychologique de l'enfant » In *L'examen psychologique de l'enfant et l'utilisation des mesures, Conférence de consensus*, Paris, Dunod,337-396.

Van de Vijver F, Tanzer NK. Bias and equivalence in cross-cultural assessment: an overview. *Revue Européenne de Psychologie Appliquée* 1997 ; 47 (4) : 263–79.

Acte du séminaire 2011 - 2012 « Accompagner les mineurs et jeunes isolés étrangers : théories et pratiques. » - Faculté de médecine, Université Paris 13

Rédaction et conception : Sophie Laurant et Samira Bellaoui

Chargée de publication : InfoMIE

- 22 rue Corvisart 75013 Paris - Tél. : 01 45 35 93 54 - Fax : 01 45 35 47 47

Site web : www.infomie.net – Courriel : coordinatrice@infomie.net